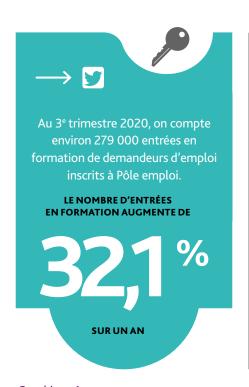


STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION **DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 3^E TRIMESTRE 2020**



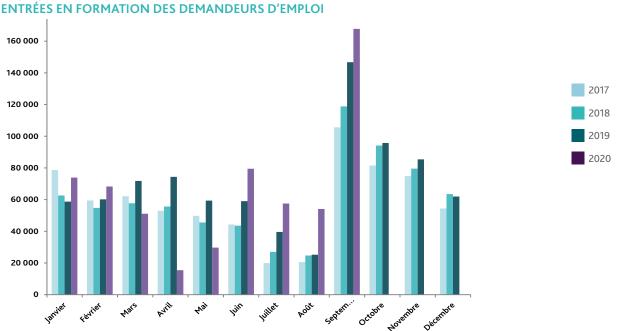


Environ 279 000 entrées en formation au 3^e trimestre 2020, soit +32,1% sur un an

Entre juillet et septembre 2020, on compte 279 000 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Le nombre d'entrées en formation augmente de 32,1% sur un an, après avoir augmenté de 24% entre le 3e trimestre 2018 et le 3e trimestre 2019.

Porté par le succès des formations CPF Autonome¹ [cf. encadré 1], les entrées en formation du 1er trimestre 2020 se sont maintenues au même niveau que l'année précédente (+1,1%) malgré les 15 jours de confinement fin mars. Du fait du confinement, les entrées en formation en avril et mai avaient fortement diminué pour reprendre par la suite, la baisse étant toutefois de 35,7% au 2e trimestre par rapport à l'année précédente. De juin à septembre, un rattrapage s'est effectué avec des niveaux nettement supérieurs à 2019. Sur les 9 premiers mois de 2020, les entrées en formation sont en hausse de 0,4%.

Graphique 1



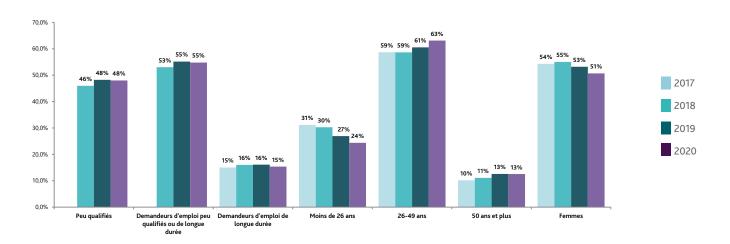
Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

¹ L'ouverture de l'application « Mon Compte Formation » permet aux demandeurs d'emploi de financer intégralement et de manière autonome leur formation en mobilisant leur Compte Personnel de Formation (CPF). Pour plus de détail se reporter à l'encadré 1.

La part des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans diminue de 3 points

Au 3e trimestre, 48% des entrants en formation sont des demandeurs d'emploi peu qualifiés, soit le même niveau qu'un an auparavant [cf. graphique 2]. Par ailleurs, 15% des bénéficiaires d'une formation sont chômeurs de longue durée (-1 pt) et un quart ont moins de 26 ans (-3 pts). La part des femmes passe de 53% à 51%.

Graphique 2 CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION AU 3ºTRIMESTRE



Champ: demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation

33% des entrées en formation mobilisent le CPF Autonome

Au 3e trimestre, les formations CPF Autonome pèsent 33% du total des admissions de demandeurs d'emploi [cf. tableau 1]. Trois formations sur dix sont financées, totalement ou partiellement, par Pôle emploi. La part des dispositifs de formation de Pôle emploi chute de 20 points sur un an. Cette diminution est la contrepartie de l'entrée en vigueur du CPF Autonome. Au 3e trimestre, 91 800 formations ont été financées à ce titre. La réussite de ce nouveau dispositif se fait en partie au détriment des aides individuelles à la formation (AIF). La part de celles-ci est divisée par trois sur un an. Elles passent de 31% à 11%.

Les entrées en formation pour objectif de certification sont les plus nombreuses (+4 pts sur un an) et concentrent 47% de l'ensemble des entrées en formation. L'augmentation s'explique par l'arrivée du CPF Autonome dont les formations dispensées sont majoritairement certifiantes. La part des entrées pour perfectionnement, élargissement des compétences augmente (+5 pts sur un an). La modalité « autres objectifs» diminue quant à elle de 7 points.

Tableau 1 RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE ET L'OBJECTIF DE FORMATION

	3° trimestre 2017	3° trimestre 2018	3° trimestre 2019	3° trimestre 2020
Ensemble	100%	100%	100%	100%
Par type de formation				
AFC	5%	6%	6%	8%
AIF	18%	21%	31%	11%
POEI	5%	3%	3%	2%
AFPR	6%	6%	5%	4%
POEC	3%	4%	4%	3%
Conseil Régional	45%	44%	41%	32%
Autres formations (Conseil régional, Agefiph, etc.)	18%	15%	9%	6%
CPF Autonome				33%
Par objectif de formation				
Certification	45%	43%	43%	47%
Professionnalisation	12%	12%	14%	11%
Pré-qualification	5%	4%	4%	4%
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	11%	9%	9%	6%
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	5%	5%	6%	7%
Mobilisation, aide au projet professionnel	4%	4%	3%	4%
Perfectionnement, élargissement des compétences	5%	6%	10%	15%
Formation à la création d'entreprise	4%	4%	2%	4%
Autres	8%	12%	10%	3%

Champ: demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source: Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La durée moyenne des formations diminue

En un an, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi diminue de 163 heures [cf. tableau 2]. Cependant, la durée des formations AIF et AFC est en hausse : respectivement + 35 heures et +39 heures. La durée des formations financées par le CPF Autonome s'établit à 61 heures. Ces formations sont en grande majorité de courte durée. Les objectifs de perfectionnement, élargissement des compétences (-139 heures sur un an) et de pré-qualification (-183 heures) sont les plus concernées par la baisse des durées de formation. La part des CPF Autonome au sein de ces objectifs de formation est supérieure à 50%.

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	3° trimestre 2017	3° trimestre 2018	3° trimestre 2019	3° trimestre 2020
Ensemble	831	775	669	506
Par type de formation				
AFC	450	468	471	510
AIF	163	213	284	319
POEI	237	260	268	244
AFPR	246	266	283	286
POEC	314	329	343	353
Conseil Régional	1 255	1 167	1 054	1 042
Autres formations (Agefiph)	1 091	1 053	1 048	950
CPF Autonome	-	-	-	61
Par objectif de formation				
Certification	1 205	1 181	1 000	749
Professionnalisation	920	645	402	373
Pré-qualification	643	609	482	299
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	242	264	277	271
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	275	306	270	215
Mobilisation, aide au projet professionnel	343	351	323	295
Perfectionnement, élargissement des compétences	346	247	340	201
Formation à la création entreprise	80	66	93	49

Champ: demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Trois champs de formations concentrent plus d'un tiers des entrées en formations

Au 3e trimestre, les dix premiers champs de formation concentrent 66% des entrées en formation² [cf. tableau 3]. Plus précisément, six champs regroupent plus de la moitié des entrées en formation : le transport (15%), le développement personnel et professionnel (11%; préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, etc.), la santé (8%), la manutention (7%), les langues (6%) et les formations de direction d'entreprise (5%). Au sein de ce top 10, ce sont les formations dans le domaine santé/sanitaire qui ont la durée moyenne la plus élevée (1 982 heures). En revanche, les formations en manutention (91 heures) et en direction d'entreprises (111 heures) sont relativement courtes.

Tableau 3
DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)

	3° trimestre 2017		3° trimestre 2018		3° trimestre 2019		3° trimestre 2020	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)						
Transport	7%	325	8%	289	11%	239	15%	146
Développement personnel et professionnel	12%	375	12%	344	13%	342	11%	322
Santé secteur sanitaire	14%	2 319	13%	2 328	10%	2 158	8%	1982
Manutention	5%	133	5%	167	6%	122	7%	91
Langues	2%	313	3%	323	3%	256	6%	148
Direction d'entreprise	3%	255	2%	314	2%	294	5%	111
Action sociale	7%	1 613	7%	1 597	6%	1 477	4%	1395
Hotellerie restauration	4%	450	3%	449	4%	391	3%	350
Services divers	3%	631	3%	591	3%	562	3%	458
Défense prévention sécurité	2%	272	2%	250	2%	215	3%	136

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Note : Seuls les 10 premiers champs de formation du 3ème trimestre 2020 sont présentés ici.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Christophe MAINDRON Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Encadré 1 : Les entrées en formation financées par le CPF

Au 3e trimestre 2020, 91 800 formations ont été financées intégralement via l'application Mon compte formation. Sans ces formations, le nombre d'entrées formation aurait été de 187 600, soit une baisse de 11,3% sur un an. Le nombre d'entrées en AIF a diminué de 51,5% sur la même période. Il y a eu un effet de substitution des AIF par les CPF autonomes.

Les bénéficiaires d'une formation CPF Autonome sont plus qualifiés : 45% d'entre eux sont peu qualifiés contre 49% pour les autres formations. Ils sont aussi moins éloignés de l'emploi. En effet, 11% sont des demandeurs d'emploi de longue durée contre 15% pour le total. Cette proportion est plus élevée de 6 points dans les formations traditionnelles (17%). Les hommes mobilisent davantage leur CPF que les femmes (57% sont des hommes contre 45% pour les autres formations). Les 26-49 ans recourent davantage à ce financement : 71% des bénéficiaires sont issus de cette classe d'âge (+12 pts par rapport aux formations hors CPF). Enfin, 24% des formations financées via la mobilisation du CPF ont pour objectif le perfectionnement, élargissement de compétences. Ce taux est plus élevé de 14 points par rapport aux autres formations (10%).

Encadré 2 : Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des trois types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- · les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- · les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.
- depuis le début de l'année 2020, les entrées en formation financées par la mobilisation du compte personnel de formation (données transmises par la Caisse des dépôts et consignations).

LES TYPES DE FORMATION

- Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle) : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- Action de Formation Conventionnée (AFC) : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- Aide Individuelle à la Formation (AIF) : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- Autres formations : depuis le premier trimestre 2020, il s'agit des formations financées par les demandeurs d'emploi via l'application Mon compte personnel de formation (CPF Autonome). S'ajoute à celles-ci les stages financés par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO et Pôle emploi. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- Certification : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- Professionnalisation: les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais elles ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- Pré-qualification : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- Perfectionnement, élargissement des compétences : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le site

statistiques.pole-emploi.org/formation

Notes	

Directeur de la publication Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction Cyril NOUVEAU

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley 75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org







